

# CONCEVOIR SES PRODUITS POUR DES CIBLES SENSIBLES : DE LA FORMULATION, À LA COMMUNICATION, À LA MISE SUR LE MARCHÉ

## OBJECTIFS

- Apprendre/revoir le cadre réglementaire autour des revendications sécuritaires des produits cosmétiques.
- Quels sont les différents types de cibles possibles pour les produits cosmétiques ? Quels sont ceux qui sont borderline ? Pourquoi ?
- Comment formuler un produit pour une cible spécifique en tenant compte de l'enjeu réglementaire, de la formulation, et de la sécurité du consommateur ?
- Quels sont les tests cliniques appropriés pour une cible spécifique ?

## PROGRAMME

1- Revue des positionnements des produits finis / cible

2- Rappel sur la structure de la peau saine

3- Revue des différents types de peaux

4- Revue des différents types de cibles :

- Bébé : définition, cadre réglementaire, obligations
- Enfants : définition, cadre réglementaire, obligations,
- Femme enceinte et allaitante : définition, cadre réglementaire, obligations
- Autres : adolescents, milieu gériatrique

5- Revue réglementaire des allégations sécuritaires (Document technique, ARPP, règlement cosmétique)

6- Formulation

- Conservation (revue des différents conservateurs / spécifications microbiologiques et challenge test par catégories de produits)
- Produits moussants (revue des tensio-actifs)
- Parfums
- Agents « doux » et autres

7- Tests cliniques

- Produits bébés, enfants, Hypoallergéniques, Haute Tolérance, autres

8- Autres :

- Impuretés de la formule
- Impuretés des packagings
- Suivi cosmétovigilance et revues dermatologiques périodiques

## MOYENS PEDAGOGIQUES SUIVI / EVALUATION

- Support de présentation remis avant la formation.
  - Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
  - Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS
    - Référent handicap : Saloua SALHI
- 04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.

# RÈGLEMENTATION PRODUITS FINIS



Présentiel  
ou à distance



10h30 (1,5 jours)



Adeline NALIN  
Pharmacien et toxicologue EUROTOX,  
10 ans d'expérience dans l'industrie  
cosmétique en tant qu'évaluateur de la  
sécurité MP et PF



Cosmed  
495 rue René Descartes  
Les Ocre de l'Arbois, Bat B  
13100 Aix en Provence



Service réglementaire, R&D,  
marketing  
Participants : 10 max



26 et 27 juin 2023



Aucun prérequis



Adhérent : 500€TTC/jour  
personnes supp. 420€ TTC/jour  
Non Adhérent : 625€ TTC/jour